



Avis public est donné à l'effet que :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 août 2019, les projets de règlements suivants ont été présentés et les avis de motions donnés en vue de leur adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

P.-436- Règlement de zonage (modifiant le P.-413)

P.-437- Règlement de zonage (modifiant le P.-413)

P.-438- Règlement modifiant le Règlement de lotissement (P.-414)

P.-439- Règlement de zonage (modifiant le P.-413)

P.-440- Demande de modification au schéma d'aménagement et correction de zonage

P.-441- Modification de zonage (modifiant le P.-413)

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 22 août 2019 à 19 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Pohénégamook, au 1309, rue Principale.

L'objet de l'assemblée est de présenter ces projets de règlements et de consulter la population à leur sujet. Ces différents projets de règlements visent à modifier des usages, des spécifications techniques et à corriger des inexactitudes. Des modifications s'appliquent qui nécessitent l'approbation de la MRC de Témiscouata, ainsi qu'une modification au schéma d'aménagement qui est demandée.

Au cours de cette assemblée, la teneur des projets de règlements seront expliqués un à un et les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer sur ces sujets seront entendus.

Les dispositions des projets de règlements modifiant le règlement de zonage et le règlement de lotissement sont susceptibles d'approbation référendaire.

Résumé du règlement P-436 modifiant le P-413 :

Le projet de règlement P-436 consiste à modifier les affectations résidentielles de la zone résidentielle existante afin de permettre l'usage additionnel concernant les résidences de plus de 10 logements.

Résumé du règlement P-437 modifiant le P-413 :

Le projet de règlement P-437 consiste à fermer un tronçon de la rue Apollo qui se termine en cul-de-sac, dont la Ville n'a pas usage. La superficie visée est de 168 m²

Résumé du règlement P-438 modifiant le P-414 :

Le projet de règlement P-438 consiste à préciser les dimensions et les superficies minimales pour divers usages de terrains.

Résumé du règlement P-439 modifiant le P-413 :

Le projet de règlement P-439 vise à inclure des usages EAA, dont la transformation, l'industrie légère et le commerce de détail dans un secteur restreint de zones agricoles, agroforestières et forestières existantes, et à corriger des erreurs mineures.

Résumé du règlement P-440 modifiant le P-413 :

Le projet de règlement P-440 vise à réintroduire des usages agricoles permis qui ont été abolis lors d'une modification au schéma d'aménagement qui transformait l'usage de cette zone en villégiature.

Résumé du règlement P-441 modifiant le P-413 :

Le projet de règlement P-441 vise à agrandir les superficies industrielles dans le parc industriel. Pour être autorisée à ce faire, la Ville entend libérer des superficies quasi-équivalentes qu'elle a en réserve, soit des zones mixtes, respectivement de 14 hectares et de 5 hectares.

Les projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales d'affaires.

Donné à Pohénégamook, MRC de Témiscouata
Ce 15^e jour d'août 2019

Ginette Bouffard, greffière